

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 745/SG/FIN portant réduction du tarif des droits de port sur le café.

n° 745/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
16 mai 1968

Numéro JO  
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro  
10 juin 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé une réduction exceptionnelle et temporaire sur le tarif des droits de port frappant le café en transit en provenance d’Ethiopie. Le nouveau tarif est fixé à 160 FD par tonne de café transité. Il s’applique au café transporté par le CFE. au tarif de 16 FD la tonne.